



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 21 janvier 2024 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Colin Shattler, et aussi présents pour former quorum:

Les conseillers:           Johanne V. Beaudoin  
                                  Jarvin Joncas  
                                  Dany Gaudreault  
                                  Marissa Lavalée

La directrice générale de la Municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

#### OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2025-001

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2024
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORTS BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2024 ET JANVIER 2025
7. TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2024
8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-R-001 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2019-R-003 DÉCRÉTANT LES CATÉGORIES D'USAGERS ET LES TARIFS POUR L'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES AINSI QUE LES DIVERS REVENUS DE SOURCES LOCALES
9. AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2025
10. REPRÉSENTANTE AUTORISÉE POUR LA SIGNATURE DES DOCUMENTS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON POUR LES DEMANDES D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS
11. APPUI AU MAINTIEN DE LA GESTION INTÉGRÉE DU TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

12. AUGMENTATION SALARIALE ANNUELLE DES EMPLOYÉS EN LIEN AVEC L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE (2.5%)
13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS DE YOGA ADAPTÉ AUX AINÉS
14. DÉMARCHE MADA - FORMATION DU COMITÉ
15. AFFAIRES NOUVELLES
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. CLÔTURE DE LA SESSION

2025-002

### ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Marissa Lavallee** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 17 décembre 2024 avec exemption de lecture.

2025-003

### DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois de décembre 2024 aux montants respectifs de **528 767.88\$** pour l'administration générale et **34 043.68\$** pour la rémunération.

2025-004

### DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par **Marissa Lavallee**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois de décembre 2024 au montant de **18 825.83\$**.

2025-005

### DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2024 ET JANVIER 2025

Il est proposé par **Marissa Lavallee**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter le rapport budgétaire, transferts et les engagements de crédit pour les mois de décembre 2024 et janvier 2025 aux montants respectifs de **251 978.84\$** et **163 955.00\$**.

### DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2024

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 31 décembre 2024 de **117 141.50\$**.

2025-006

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-R-001 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2019-R-003 DÉCRÉTANT LES CATÉGORIES D'USAGERS ET LES TARIFS POUR L'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES AINSI QUE LES DIVERS REVENUS DE SOURCES LOCALES

**CONSIDÉRANT QU'** il est jugé nécessaire d'établir les catégories d'usagers et tarifs pour l'utilisation des salles ainsi que pour les divers revenus de sources locales;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à une session régulière du conseil le 17 décembre 2024;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement que le conseil ordonne et décrète ce qui suit, à savoir : Le présent règlement remplace le règlement 2019-R-003 sous le titre « Règlement établissant les catégories d'usagers et les tarifs pour l'utilisation de la salle municipale ainsi que les divers revenus de sources locales ».

### ARTICLE 1

#### ARTICLE 1.1

Que soit exigé des usagers le montant établi dans le présent règlement en fonction de chacune des catégories :

#### Première catégorie

##### 150\$ + taxes

- Syndicats
- Rangers
- Centre local de développement et d'emploi
- Association des Pêcheries
- Association des Côtiers
- Organismes fédéraux
- Organismes provinciaux
- Autres de cette catégorie non spécifiquement mentionnée dans le présent règlement

#### Deuxième catégorie

##### Par activité plus le nettoyage par l'utilisateur + taxes

- |                 |       |
|-----------------|-------|
| - Mariage       | 350\$ |
| - Fête d'adulte | 150\$ |
| - Fête d'enfant | 50\$  |

#### Troisième catégorie

##### Aucun frais pour l'utilisation des salles, cependant, les ménages sont faits par l'organisme utilisateur

- Radio communautaire
- Câblo distribution
- Le regroupement des femmes
- Comités d'église
- Comité des loisirs
- Corporation de développement
- Chambres des commerces
- Comité de la Saint-Jean de Baptiste
- Comités pour l'organisation des fêtes variées
- Activités pour des levées de fonds pour les étudiants
- Club des Lions
- Autres organismes s'apparentant à cette catégorie non spécifiquement mentionnée dans le présent règlement



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

### ARTICLE 1.2

La loi en vigueur sur le tabac et les drogues doit être respectée. La vente de boissons alcoolisées est interdite à l'exception d'une activité de courte durée non récurrente (une noce, un anniversaire, célébration de fin de saison pour les dards, etc.). Le permis temporaire de la Société des Alcools du Québec est exigé en tout temps. Le numéro de permis est nécessaire avant de remettre la clé de la salle.

### ARTICLE 2 AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

#### ARTICLE 2.1

Transport d'eau au traversier 300.00\$ le voyage plus taxes :

Chaque pompier sera rémunéré un montant de 25.00\$ de l'heure pour le transport d'eau

Réparations diverses pour les salles : égout, aqueduc, etc. dont la responsabilité incombe à une autre partie : les coûts de réparation (main-d'œuvre et matériaux)

#### DÉPOTOIR DE BLIND CLIFF

Déchets provenant des entreprises et ne provenant pas de la collecte normale :

Coût de 40\$ / mètre cube pour une remorque à benne basculante et 400\$ pour un camion à benne.

#### ARTICLE 2.2

Les chaises et les tables sont prêtées aux organisations locales; seulement. Un dépôt remboursable de 20\$ est exigé.

#### ARTICLE 2.3

Un dépôt remboursable de 20\$ est exigé lors du prêt ou de la location d'une clé pour l'utilisation d'une salle. Le dépôt est remboursé lorsque la clé est rapportée.

### ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

#### ARTICLE 3.1

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

### AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2025

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année après le dépôt du budget, le conseil autorise la directrice générale à payer les dépenses incompressibles telles que décrétées par le règlement 1993-R-007.

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale certifie que la Corporation dispose des fonds nécessaires pour les engagements de crédit.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à payer les dépenses incompressibles jusqu'au prochain budget:

2025-007



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

- rémunération des élus et des employés
- allocation de dépenses pour les élus
- les remises pour les retenues à la source
- les dépenses encourues par les déplacements et les frais de formation pour les élus et les employés dans l'exercice de leurs fonctions
- frais de poste
- téléphone et télécommunication
- assurances
- immatriculations
- abonnements
- électricité
- frais légaux
- contrats
- contributions déjà autorisées par la Municipalité à des organismes spécifiques.

La liste des dépenses incompressibles payées est par la suite déposée à la session publique subséquente.

2025-008

### **REPRÉSENTANTE AUTORISÉE POUR LA SIGNATURE DES DOCUMENTS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON POUR LES DEMANDES D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS**

Il est proposé par **Marissa Lavalée**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement de désigner Karine Benoit, Directrice générale, à titre de représentante autorisée pour la signature des documents au nom de la Municipalité de Blanc-Sablon pour les demandes d'utilisation du territoire public au Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts.

2025-009

### **APPUI AU MAINTIEN DE LA GESTION INTÉGRÉE DU TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de traitement des appels d'urgence primaires (911) et secondaires (pompiers) pour le territoire de la Municipalité de Blanc-Sablon fait l'objet de deux ententes de services avec le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) pour le service centralisé d'appels d'urgences (SCAU) 911 et pour le service secondaire d'appels d'urgence (SSAU) incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** ces ententes seront respectivement renouvelées automatiquement le 1er décembre 2024 et le 1er janvier 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le fonctionnement actuel des services permet une gestion intégrée du traitement des appels d'urgence entre les différents services impliqués;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du projet de loi 15 a une incidence directe sur la gouvernance du CAUREQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la possibilité que le fonctionnement des opérations du CAUREQ soit impacté et que la gestion intégrée du traitement des appels d'urgence soit compromise;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Dany Gaudreault**, et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon demande au CAUREQ, sans égard au mode de gouvernance qui sera mis en place, de conserver une gestion intégrée pour le traitement des appels d'urgence en provenance du territoire de la Municipalité de Blanc-Sablon;

**QUE** dans le cas contraire, le Conseil se réserve le droit d'étudier d'autres options qui permettraient de conserver ce standard et, le cas échéant, mettre fin aux dites ententes conformément aux dispositions prévues à l'article 10 de celle-ci;

**QU'UNE** copie certifiée de la présente résolution soit transmise au CAUREQ, ainsi qu'à toutes les municipalités et communautés autochtones membres afin de solliciter leur appui.

2025-010

### **AUGMENTATION SALARIALE ANNUELLE DES EMPLOYÉS EN LIEN AVEC L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE (2.5%)**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du coût de la vie;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité accorde annuellement, en janvier, à l'ensemble de ses employés, une hausse salariale pour compenser, en tout ou en partie, l'augmentation du coût de la vie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement de hausser le salaire des employés de 2.5 % pour l'année 2025.

2025-011

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS DE YOGA ADAPTÉ AUX AÎNÉS**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Marissa Lavallee**, appuyé par **Dany Gaudreault** et unanimement résolu de contribuer un montant de **225\$** pour les activités de yoga adapté aux aînés.

2025-012

### **DÉMARCHE MADA - FORMATION DU COMITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon a présenté le 19 septembre 2023 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Municipalité de Blanc-Sablon désire réaliser la démarche MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pour mission d'assurer le bien-être ses citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Marissa Lavalée**, et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal procède à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable des questions familiales (RQF).

**Lequel comité sera composé des membres suivants :**

- Johanne V. Beaudoin, conseillère municipale
- Lise Lepage, citoyenne aînée
- Carmelle Jones, citoyenne aînée
- Laura Lavalée, Directrice adjointe de la Municipalité et responsable du dossier MADA
- Karine Benoit, Directrice générale de la Municipalité.

**Lequel comité aura le mandat :**

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale;
- De recommander la PFM et son plan d'action au conseil municipal;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

### AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

### CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement de lever la session à 19h30.

Colin Shattler, maire

Karine Benoit, directrice générale